

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°24.2020

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT

Le 10/07/2020 à 17 heures 0.

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, Lucien LACOMBE, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

02/07/2020

Date d'affichage

15/07/20

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, René MAILLET (procuration à Félix PERETTI), Julien PERETTI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

Objet de la délibération : Approbation d'une convention de nettoyage de la plage de Cupabia avec la commune de Serra di Ferro

Le Président de séance expose au conseil la nécessité pour la commune de conventionner avec la commune de Serra Di Ferro pour le nettoyage de la plage de Cupabia. En effet cette partie de notre territoire est particulièrement excentrée et d'une grande superficie. Elle nécessiterait des moyens importants et coûteux pour la nettoyer quotidiennement.

Dans ce cadre, il conviendrait de régler cette situation avec la commune de Serra di Ferro selon les termes d'une convention, dont le président de séance donne lecture aux membres présents.

Celle-ci comprenant notamment

- L'entretien et le nettoyage journalier de la plage de Cupabia
- La période prévue est du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020
- Le montant de participation de la commune de Coti-Chiavari est de 6000 Euros (six mille euros) nets
- Le règlement de la participation interviendra à la fin de la période estivale

D24/2020

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 15/07/2020
ID : 02A-212000988-20200710-D242020-DE

SLOW 2

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE les termes de la convention
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

